

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_03-DE
Reçu le 20/04/2026Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 14 avril 2026
DELIBERATION n°2026_04_03

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS (ES)

| Nombre de membres : | | | L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX, président sortant pour l'installation du Conseil, de Madame Marie-France MORANT, doyenne pour les points jusqu'à l'élection du président, puis de Monsieur Christophe RAULT, élu Président pour les autres points. |
|--|----------|---------|---|
| En exercice | Présents | Votants | |
| 51 | 50 | 45 | |
| Quorum : 26 | | | |
| Présents / Membres titulaires : GAY Gilles, DESCAMPS Anne-Sophie, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, GAILDRAT Hervé, PAIN Baptiste, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, RAULT Christophe, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, PEINTRE Angélique, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis, Nice Camille, ROSPARS-DERAY Elodie, MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, GABET Steve, MARLIERE Jocelyne, DESILLE Raymond, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, VANNELLE Alexandra, MARCHAND Sébastien, DUFITRE Stéphanie, BODET Philippe, FOLOPPE Christophe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, GODEAU Thomas, YVON Emilie, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, GUILLET Cyril, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de ROUFFET Laurent), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte | | | |
| Présent/ Membre suppléant : | | | |
| Absents : | | | |

| | |
|---|---|
| Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD | Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président |
| Convocation envoyée le : 8 avril 2026 | Télétransmission en préfecture le : |
| Affichage de la convocation le : 8 avril 2026 | n°: 017-200041614-20260414-2026_04_03-DE |
| | Date de publication sur le site Internet : |

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_03-DE
Reçu le 20/04/2026

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS (ES)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté de Communes et leur répartition par commune membre,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 11 pour la Communauté de Communes Aunis Sud) ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Considérant que si l'application de la règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles précitées, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Monsieur Christophe RAULT, Président propose au Conseil Communautaire de créer 10 postes de Vice-Présidents (es).

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

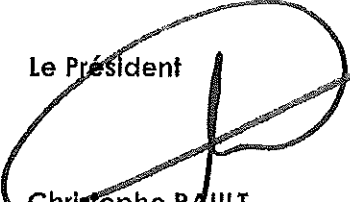
Avec 6 abstentions (Madame Angélique PEINTRE, Madame Brigitte DIOT-BESNIER, Madame Nathalie PERRET, Monsieur Pascal MAGINOT, Monsieur Steve GABET, Monsieur Eric BERNARDIN)

et 45 votes favorables

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de fixer le nombre de Vice-Présidents à la Communauté de Communes Aunis Sud à 10,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

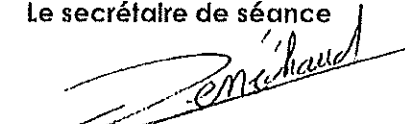
Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 15 avril 2026

Le Président


Christophe RAULT



Le secrétaire de séance


Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérécourse citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.